



Litige transporteur routier

Par **urban**, le **12/08/2008** à **18:51**

Bonjour, rnJ'ai expédié un objet il y a 7 mois par l'intermédiaire d'un transporteur routier (SERNAM). L'objet conditionné sur palette est arrivé complètement détruit. Le destinataire a refusé l'objet. Après 7 mois de procédure amiable(lettres recommandées restées sans réponse, emails, appels téléphoniques par dizaine), le transporteur m'a enfin remboursé du seul montant de la valeur de l'objet détruit. Il ne veut pas me rembourser du transport en se bornant à dire que dans tous les cas d'avarie, le transport est dû. En a t-il le droit ?rnLe transporteur n'a t-il pas une obligation de résultat?rnDois-je financièrement supporter sa maladresse ?rnMerci.